

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 11/12/2018, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Bénédicte KREBS à Jean-Paul MOREL, Claude BERENGUER à Andrée LIGONNET, Virginie SUDRE à Brigitte PIGEYRE, Bernadette CACALY à Evelyne GRAS, Pascal GUEFFIER à Henri HOURIEZ

Absent : Armand AVEDIAN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Brigitte PIGEYRE a été désigné(e).

DELIB 2018.12.17.1

OBJET : Décisions municipales

DECISION MUNICIPALE 2018.64

OBJET : Location et mise en place de bâtiments modulaires pour le groupe scolaire Les Moines

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-22, L 2122-18 et L 2131-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014, de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en vertu de l'article L2122-20,

Vu le Budget Primitif 2018 approuvé par délibération en date du 5 février 2018,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur pour la location et la mise en place de bâtiments modulaires pendant les travaux du groupe scolaire Les Moines côté élémentaire,

Considérant qu'à l'issue d'une consultation en procédure adaptée, la proposition présentée par la société LOXAM MODULES, située 100 rue Jean Jaurès – 69330 MEYZIEU, est apparue économiquement la plus avantageuse,

Vu la proposition de la commission d'attribution des marchés à procédure adaptée en date du jeudi 18 octobre 2018,

DECIDE

De conclure un marché avec LOXAM Modules pour la location et la mise en place de bâtiments modulaires pendant les travaux du groupe scolaire Les Moines côté élémentaire.

Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 46 033,88 € HT soit 55 240,66 € TTC (Cinquante-cinq mille deux cent quarante euros et soixante-six centimes toutes taxes comprises).

La location est prévue pour 5 mois. Le coût d'un mois de location supplémentaire est de 2 774,75 € HT soit 3 329,70 € TTC.

Ce contrat prendra effet à compter de la date de notification.

DECISION MUNICIPALE 2018.65
OBJET : Tarifs municipaux - Année 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-22, L 2122-18 et L 2131-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014, de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en vertu de l'article L 2122-20,

DECIDE

De fixer les tarifs municipaux pour l'année 2019 comme suit :

LIBELLE	TARIFS 2019
LOCATIONS DE SALLES (à noter : tarif « 2 jours consécutifs = + 30 % du tarif normal)	
* Salle des fêtes Tharabie	
Particuliers St-Quentinois	351,00
Associations St-Quentinoises	258,00
Entreprises St-Quentinoises/ bailleurs (objet SQF)/prestataires mandatés	516,00
Associations et CE territoire CAPI	278,00
Service public / CAPI	258,00
Forfait nettoyage	120,00
* Salle des fêtes Tharabie - salle de l'étage	
Entreprises St-Quentinoises/ bailleurs (objet SQF)	123,00
Forfait nettoyage	120,00
*Salle du Loup	
Particuliers St-Quentinois	175,00
Associations St-Quentinoises	86,00
Entreprises St-Quentinoises/ bailleurs (objet SQF)/prestataires mandatés	206,00
Associations et CE territoire CAPI	103,00
Service public / CAPI	86,00
Forfait nettoyage	120,00
* Salle des Moines	
Particuliers St-Quentinois	74,00
Associations St-Quentinoises	44,00
Entreprises St-Quentinoises/ bailleurs (objet SQF)/prestataires mandatés	123,00
Associations et CE territoire CAPI	62,00
Service public / CAPI	44,00
Forfait nettoyage	120,00
* Cautions	
Salle des fêtes Tharabie - associations	1 000,00
Salle des fêtes Tharabie - particuliers et entreprises	2 000,00
Salle du Loup	1 000,00
Salle des Moines	1 000,00
* Stade de Tharabie : vestiaires, stade synthétique, stade en herbe	
Tarif pour la saison (sept à juillet) pour les entreprises et comités d'entreprises	554,00

Tarif trimestriel pour les entreprises et les comités d'entreprises	228,00
Tarif journalier pour les entreprises et les comités d'entreprises	116,00
* Stade de la Gare : vestiaires, stade en herbe	
Tarif saisonnier (sept à juillet) pour les entreprises et comités d'entreprise	554,00
Tarif trimestriel pour les entreprises et les comités d'entreprise	228,00
Tarif journalier pour les entreprises et les comités d'entreprises	116,00
* Halle des sports (période mi-avril à mi-octobre)	
Associations St-Quentinoises	258,00
Entreprises St-Quentinoises / bailleurs (objet SQF) / prestataires mandatés	516,00
Associations et CE territoire CAPI	278,00
Service public / CAPI	258,00
Forfait nettoyage	120,00
* Centre tennistique	
Tarif pour la saison (sept à juillet) pour les entreprises et comités d'entreprises	1 500,00
Tarif semestriel (sept/janv ou fev/juin) pour les entreprises et les comités d'entreprises	800,00
* Espace George Sand -mise à disposition Salle de spectacle	
Du lundi au jeudi, association saint-Quentinoise / jour	61,00
Du lundi au jeudi, association saint-Quentinoise avec 1 technicien/jour	321,00
Du lundi au jeudi, association extérieure/jour	300,00
Du lundi au jeudi, association extérieure avec 1 technicien/jour	665,00
Du lundi au jeudi, collectivité du territoire/jour	200,00
Du lundi au jeudi, collectivité du territoire avec 1 technicien/jour	470,00
Du vendredi au samedi, association saint-Quentinoise /jour	173,00
Du vendredi au samedi, association saint-Quentinoise avec 1 technicien/jour	438,00
Du vendredi au samedi, association extérieure/jour	423,00
Du vendredi au samedi, association extérieure avec 1 technicien/jour	820,00
Du vendredi au samedi, collectivité du territoire/jour	300,00
Du vendredi au samedi, collectivité du territoire avec 1 technicien/jour	570,00
mise à disposition agent de sécurité aux personnes (SSIAP) du lundi au jeudi /heure	36,00
mise à disposition agent de sécurité aux personnes (SSIAP) Du vendredi au samedi/par heure	45,00
Mise à disposition technicien du spectacle, association Saint-Quentinoise-par heure	30,00
Mise à disposition technicien du spectacle, structure extérieure à la commune-par heure	46,00
Livres sur le château - tarif unique	5,00
cartes postales - tarif unique	0,50
PATRIMOINE	
Visite guidée (château) - groupe de 20 personnes minimum - par personne	5,00
Visite guidée (château) - groupe inférieur à 20 personnes- forfait groupe	80,00
Visite guidée château + abords MF groupe de 20 personnes minimum – par personne	7,00
Visite guidée château + abords MF groupe inférieur à 20 personnes-forfait groupe	116,00
Visite guidée (paysage) – groupe de 20 personnes minimum – par personne	6,00
Visite guidée (paysage) – groupe inférieur à 20 personnes-forfait groupe	116,00
Jeu de piste groupe de 20 enfants minimum – par enfant	4,00
Jeu de piste - groupe inférieur à 20 personnes - forfait groupe	80,00
Atelier Les petits jongleurs - groupe de 30 enfants ou moins - 1 intervenant	327,00
Atelier Les petits jongleurs - au-delà de 30 enfants-par enfant supplémentaire	4,50
Ateliers "Les Petites jongleurs" (2 intervenants) - groupe de 40 enfants ou moins	620,00
Ateliers "Les Petites jongleurs" (formule 4 ateliers) - au-delà de 40 enfants - par enfant	6,00
Atelier Les petits écuyers- groupe de 30 enfants ou moins	370,00
Atelier Les petits écuyers- au-delà de 30 enfants-par enfant supplémentaire	4,00
Atelier Les Ecuyers du Conte d'Arthur - groupe de 40 enfants ou moins - forfait groupe	630,00
Atelier Les Ecuyers du Conte d'Arthur - au-delà de 40 enfants - par enfant supplémentaire	8,00
Ateliers "Moyen Age" (enluminure, calligraphie, héraldique, jeux d'épées, danse médiévale) – groupe de 30 enfants ou moins	251,00

Ateliers "Moyen Age" (enluminure, calligraphie, héraldique, jeux d'épées, danse médiévale) – au-delà de 30 enfants-par enfant supplémentaire	3,00
2nd atelier "Moyen-Age" (jeux d'épées, calligraphie, héraldique ou enluminure- par enfant	3,00
Formule "Les petits voyageurs du XIIIe siècle" avec spectacle participatif - groupe de 40 enfants ou moins	560,00
Formule "Les petits voyageurs du XIIIe siècle" avec spectacle participatif - au-delà de 40 enfants - par enfant supplémentaire	6,00
Formule "Les petits voyageurs du XIIIe siècle" avec spectacle équestre et atelier les Petits Ecuyers - groupe de 40 enfants ou moins	680,00
Formule "Les petits voyageurs du XIIIe siècle" avec spectacle équestre et atelier les Petits Ecuyers - au-delà de 40 enfants - par enfant supplémentaire	7,00
Atelier "Frappe de monnaies"- groupe de 30 enfants ou moins	270,00
Atelier "Frappe de monnaies"- au-delà de 30 enfants - par enfant supplémentaire	5,00
Atelier "Archéologie : je suis un céramologue"- groupe de 30 enfants ou moins	255,00
Atelier "Archéologie : je suis un céramologue" - au-delà de 30 enfants - par enfant supplémentaire	3,00
Atelier "Histoire de l'architecture médiévale"- groupe de 30 enfants ou moins	234,00
Atelier "Histoire de l'architecture médiévale" - au-delà de 30 enfants - par enfant supplémentaire	3,00
REPROGRAPHIE / TELECOPIE / IMPRESSION	
Copie / impression monochrome base A4/A3 - Particuliers	0,20
Copie / impression couleur base A4/A3 - Particuliers	1,00
Copie / impression monochrome base A4/A3 - Associations SQF/Chômeurs/Etudiants	0,10
Copie / impression monochrome base A4/A3 si papier blanc fourni Associations/Chômeurs/Etudiants	0,05
Copie / impression couleur base A4/A3 - Associations SQF/Chômeurs/Etudiants	0,50
Copie / impression monochrome base A4/A3 - Entreprises	0,80
Copie / Impression couleur base A4/A3 - Entreprises	1,50
Télécopie envoyée/réceptionnée	1,10
Télécopie chômeurs / Etudiants	0,90
DROIT DE CONCESSION CIMETIERE & COLOMBARIUM - VACATIONS	
emplacement simple durée 15 ans	170,00
emplacement double durée 15 ans	340,00
emplacement simple durée 30 ans	340,00
emplacement double durée 30 ans	680,00
case de columbarium durée 15 ans	300,00
case de columbarium durée 30 ans	600,00
cavurne durée 15 ans	320,00
cavurne durée 30 ans	640,00
caveau provisoire - 3 mois de gratuité puis tarif à la journée	5,00
STATIONNEMENT MARCHE / OUTILLAGE / FORAINS	
Marché : le ml	0,50
Foire de la St-Quentin - le ml	2,00
Foire de la St-Quentin - caution	40,00
Vogue : petite attraction - type remorque vitrine, comptoir, pêche à la ligne, tir (forfait), représentation Guignol (en extérieur ou salle du Loup ou Moines)	27,00
Vogue : attraction moyenne (type manège, mini autos tamponneuses), ou groupement de 2 petites attractions (forfait), petit cirque	40,00
Vogue : grand manège, autos tamponneuses (forfait), grand cirque	60,00
Vente déballage sur le domaine public, camion d'outillage - demi-journée (forfait)	65,00
Restauration ou alimentation ambulante - demi-journée (forfait)	15,00
Terrasse forfait annuel	200,00
ESPACE PUBLIC MULTIMEDIA - AROBASE	
Abonnement trimestriel réduit jeunes + demandeurs d'emploi	5,00

Abonnement annuel réduit jeunes + demandeurs d'emploi	9,00
Abonnement trimestriel adultes Saint Quentin Fallavier	7
Abonnement trimestriel adultes Hors Saint Quentin Fallavier	9
Abonnement annuel adultes Saint Quentin Fallavier	20
Abonnement annuel adultes Hors Saint Quentin Fallavier	27
Tarif horaire de navigation	1,00
Atelier (heure) Saint Quentin Fallavier et Hors Saint Quentin Fallavier	1,00
BAREME REPAS A DOMICILE	
Ressources (montant global déclaré) personne seule - 8 000 € et couple - 13 000 € Supplément jambon	3,11 0,35
Ressources (montant global déclaré) personne seule de 8 001 € à 10 000 € et couple de 13 001 € à 15 000 € Supplément jambon	3,42 0,35
Ressources (montant global déclaré) personne seule de 10 001 € à 12 500 € et couple de 15 001 € à 17 500 € Supplément jambon	4,28 0,35
Ressources (montant global déclaré) personne seule de 12 501 € à 15 000 € et couple de 17 501 € à 20 000 € Supplément jambon	6,10 0,35
Ressources (montant global déclaré) personne seule supérieure à 15 001 € et couple au-dessus de 20 000 € Supplément jambon	7,71 0,35
TELEALARME	
bénéficiaire APA - tarif mensuel - GRPS	38,00
non bénéficiaire APA - tarif mensuel GPRS	24,00
bénéficiaire APA - tarif mensuel	31,00
non bénéficiaire APA - tarif mensuel	20,00
TRANSPORT ADAPTE PERSONNES ISOLEES ET/OU A MOBILITE REDUITE	
Tarif pour un transport Aller/Retour	1,00
TELEALARME Tarifs modifiés au 15 décembre 2017	
bénéficiaire APA - tarif mensuel - GPRS	36,00
non bénéficiaire APA - tarif mensuel GPRS	22,00
bénéficiaire APA - tarif mensuel RTC	33,00
non bénéficiaire APA - tarif mensuel	22,00
Frais d'installation pour tous les nouveaux demandeurs quel que soit l'équipement	20,00

DECISION MUNICIPALE 2018.66

OBJET : Mise en place d'un partenariat avec les associations dans le cadre des académies des sports et des arts

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-22, L 2122-18 et L 2131-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014, de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en vertu de l'article L 2122-20,

Vu le Budget Primitif 2018 approuvé par délibération en date du 5 février 2018,

Considérant que suite à l'arrêt de la réforme des rythmes scolaires introduite par le décret n° 2313-77 du 24 janvier 2013, la collectivité a mis en place un dispositif des Académies des Sports et des Arts, avec l'objectif de pérenniser le partenariat avec les associations locales,

DECIDE

Article 1 :

La décision municipale n° DM.2018.46 du 02.08.2018 est abrogée.

Article 2 :

Décide de signer un partenariat avec des associations de la commune pour l'année scolaire 2018/2019 qui sera formalisé par un contrat d'intervention rappelant les objectifs pédagogiques et les conditions de mise en œuvre.

Article 3 :

Le montant du paiement de la mission par la commune à l'association est fixé selon le tableau suivant par heure d'intervention sur présentation d'une facture.

Porteur de l'action	Tarifs
ASSOCIATION LES PLANCHES COCASSES	25€/h TTC
CNPI	50€ /h + lignes d'eau à notre charge
GALOP DES ALLINGES	40€ TTC
OSQ	40€ TTC
ARNORISERE	25€ + frais de déplacements à rajouter soit + 17€/jour
ECOLE DE MUSIQUE de St-Quentin	

DECISION MUNICIPALE 2018.67

OBJET : Ingénierie informatique de conception et mise en œuvre de la sécurisation du système d'information

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-22, L 2122-18 et L 2131-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014, de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en vertu de l'article L2122-20,

Vu le Budget Primitif 2018 approuvé par délibération en date du 5 février 2018,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur pour la réalisation d'une étude d'ingénierie informatique de conception et mise en œuvre de la sécurisation du système d'information,

Considérant qu'à l'issue d'une consultation en procédure adaptée, la proposition présentée par la société ACCESS DIFFUSION, située PAE Les Glaisins -3 rue du Bulloz - 74940 ANNECY LE VIEUX, est apparue économiquement la plus avantageuse,

Vu la proposition de la commission d'attribution des marchés à procédure adaptée en date du lundi 12 novembre 2018,

DECIDE

De conclure un marché avec ACCESS DIFFUSION pour la réalisation de l'étude d'ingénierie informatique de conception et mise en œuvre de la sécurisation du système d'information.

Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 12 990 € HT soit 15 588 € TTC (Quinze mille cinq cent quatre-vingt-huit euros toutes taxes comprises)

Ce contrat prendra effet à compter de la date de notification.

DECISION MUNICIPALE 2018.68
OBJET : Tarifs du Médian - Année 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-22, L 2122-18 et L 2131-2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant le règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

DECIDE

De fixer les tarifs du Médian pour l'année 2019 comme suit :

	Particuliers	Entreprises	Entreprises SQF et multi résa	Associations CAPI	Services publics	CAPI	Caution
Nature de la prestation rendue	2019	2019	2019	2019	2019	2019	
Location salle Principale		2 130,00 €	1 560,00 €	720,00 €	850,00 €		2 000,00 €
Location salle ronde 200 places	670,00 €	1 065,00 €	515,00 €	315,00 €	440,00 €		1 500,00 €
1/2 journée salle ronde		600,00 €					
Location cuisine pour salle 200	115,00 €	295,00 €	110,00 €	115,00 €	115,00 €		
Location cuisine pour salle principale		460,00 €	215,00 €	220,00 €	220,00 €		
Location médian en totalité y compris cuisine	785,00 €	3 090,00 €	2 150,00 €	1 165,00 €	1 290,00 €	700,00 €	
Location médian deux jours consécutifs		5 000,00 €	3 400,00 €				
Location médian deux jours consécutifs		6 600,00 €	5 000,00 €				
Location Médian + de 4 jours par an		2 200/J	1900/J				

Prestations optionnelles	2019
Accueil café ou pause	3,40 €
Accueil + pause	4,70 €
Surcoût horaire 1h – 4h du matin (par heure)	70,00 €
Pénalité non respect des horaire > 4h matin	320,00 €
Forfait nettoyage Médian (salle ronde) (Assoc ou particulier)	128,00 €
Forfait nettoyage Médian Amphi (Associations)	185,00 €
Forfait installation grande salle Amphi si hors gradins	185,00 €
Forfait installation salle ronde (association et particulier)	128,00 €
Forfait installation technique pour spectacle	190,00 €
Forfait technique (vidéoprojecteur + implantation scénique de base)	230,00 €
Forfait technique sonorisation Amphi	128,00 €
Vidéo projecteur + Ecran salle ronde	140,00 €
Technicien régie / heure	35,00 €
Agent SSIAP si décor sur scène et/ou si plus de 450 pax (forfait mini 4h)	38,00 €
Personnel mis à disposition pour vestiaire ou service	30,00 €
Location LED + Robots pour spectacle: incluant les platines, Forfait technique obligatoire	145,00 €
Forfait journée technicien + technique Sup	300,00 €

Sans vote

St-Quentin-Fallavier, le 17/12/2018

Publication et transmission en sous préfecture le 20 décembre 2018 20/12/2018

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20181217-lmc14617-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER